

Le gouvernement fédéral attend de l'industrie du pétrole et du gaz qu'elle effectue une plus grande part de ses programmes de recherche au Canada, plutôt que dans les pays où se trouvent les sièges sociaux des multinationales. L'Office de surveillance du pétrole scrutera les activités de l'industrie du pétrole et du gaz de façon à s'assurer que les dépenses consacrées à la R-D augmentent sensiblement.

INITIATIVES RÉGIONALES

Le Programme énergétique national s'adresse à tous les Canadiens. Toutefois, il tiendra compte des conditions régionales en raison de l'étendue du pays, de la répartition des ressources et des préoccupations locales.

Dans l'immédiat, le gouvernement se préoccupe tout particulièrement des besoins propres à deux régions: l'Ouest et les provinces de l'Atlantique.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

Le gouvernement du Canada créera, à partir de ses nouvelles recettes provenant du pétrole et du gaz, un fonds spécial de \$4 milliards destiné à financer le développement énergétique et économique des quatre provinces de l'Ouest au cours du début de la prochaine décennie. Les projets qui seront ainsi financés seront choisis conjointement par les autorités fédérales et les gouvernements des provinces. On peut toutefois s'attendre à ce que la majeure partie du Fonds sera consacrée à l'amélioration de l'infrastructure, notamment celle des transports, à des programmes de développement et de diversification industriels, ainsi qu'à des programmes touchant l'agriculture et les eaux.

LE PROGRAMME DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Le Programme des provinces de l'Atlantique comportera l'adoption d'une nouvelle législation et des politiques de fixation des prix ainsi que

l'affectation de dépenses régionales spéciales de \$440 millions au cours de la période 1980-1983, en vue d'arracher entièrement ces provinces à leur dépendance actuelle à l'égard du pétrole. Le Programme entend également mater la hausse du coût de l'énergie et prévoit une aide aux quatre provinces pour leur permettre de tirer le meilleur parti du développement des options énergétiques qu'elles auront choisies.

Le pétrole et le gaz naturel

Le gouvernement du Canada s'efforcera de résoudre rapidement les problèmes de réglementation afin que les travaux de prolongation du gazoduc jusqu'à Halifax soient entrepris dès que possible et que le gaz naturel en provenance de l'Ouest parvienne dès 1983 aux consommateurs des Maritimes. Aux termes des nouvelles politiques de fixation des prix, le prix au point de livraison du gaz naturel sera le même dans les Maritimes qu'en Ontario et au Québec. Les autorités fédérales aideront financièrement, au besoin, pour assurer la construction du gazoduc.

La législation proposée sur le pétrole et le gaz canadiens ainsi que de nouveaux stimulants permettront une accélération de l'exploration et de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large des côtes. Petro-Canada collaborera avec les sociétés canadiennes pour faire en sorte que l'équipement et les services destinés à ces opérations soient fournis par des entreprises locales.

L'électricité

Un fonds du gouvernement du Canada doté de \$175 millions sera créé pour financer, sous forme de subventions, jusqu'à 75 % du coût de l'installation de dispositifs de combustion de charbon sûrs pour l'environnement dans des centrales thermiques alimentées au pétrole. De plus, le gouvernement fédéral continuera de financer les raccordements interprovinciaux de réseaux d'électricité par des prêts représentant 50 % de l'investissement. Le gouvernement fédéral apportera jusqu'à \$200 millions de capitaux